



LE MIN DE CHÂTEAURENARD-PROVENCE, UN ACTEUR HISTORIQUE

UN TERRITOIRE RICHE À PROTÉGER ET À DÉVELOPPER

La commune de Châteaurenard et son Marché d'Intérêt National (MIN) se trouvent à l'intersection de trois départements : le Vaucluse (84), les Bouches-du-Rhône (13) et le Gard (30), au centre du bassin maraîcher et arboricole de Provence.

Le MIN de Châteaurenard Provence situe en plein cœur d'un « triangle d'or » logistique : transit des flux Nord-Sud, flux italiens (A7), flux espagnols (A9), flux Sud-Europe/Maghreb.

UN MIN VIEILLISSANT

Malgré un positionnement économique intéressant, le MIN a subi depuis son installation une obsolescence de ses équipements qui bride sa fonction d'outil de commercialisation structurant du bassin de production agricole.

Le MIN de Châteaurenard Provence dispose aujourd'hui de la plus faible emprise au sol de tous les MIN de France et manque cruellement d'installations à présent devenues indispensables pour les acteurs présents sur site :

- Absence de services de transformation des produits ;
- Absence d'équipements de stockage froid de grande ampleur ;
- Absence de carreau couvert ;
- Absence d'emplacement privatifs.

Sa position au centre de Châteaurenard entraîne une impossibilité de se moderniser sur place et a conduit à la décision de relocaliser et redéployer le MIN afin qu'il joue à nouveau son rôle d'exutoire naturel de la production agricole du bassin de vie.

UN PROJET EN COHÉRENCE AVEC L'ENSEMBLE DES PROJETS DU TERRITOIRE

Les collectivités locales ont compris l'intérêt de la relocalisation du MIN et son redéploiement. C'est un outil de développement économique et un projet structurant pour le territoire. C'est à ce titre qu'il figure dans le projet de SCOT du Pays d'Arles. L'outil MIN permet la mise en cohérence de l'agriculture avec les autres sujets de développement économique. L'agriculture et l'agroalimentaire sont les deux axes de la stratégie économique du territoire.

Installé sur la commune de Châteaurenard depuis 1959, le Marché d'Intérêt National est aujourd'hui le plus grand marché de producteurs de France.

Plus précisément, marché de commerce de gros (achat/vente de professionnel à professionnel) de grande envergure, le MIN est un service public qui permet d'approvisionner les points de vente locaux ou plus lointains (supérette, supermarché, restaurateurs, traiteurs...) et de contrôler les circuits de ventes de marchandises (respect sanitaire etc...).

Acteur incontournable et historique sur le territoire, le MIN de Châteaurenard-Provence connaît depuis plusieurs années des difficultés, qui ont amené la Communauté d'Agglomération Terre de Provence à décider sa relocalisation et son redéploiement.



UN PROJET STRATÉGIQUE ET STRUCTURANT À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE



UN MIN, POUR QUOI FAIRE ?

Un MIN n'est pas qu'un carreau de vente c'est un outil qui permet plus largement :

- Le lien entre les acteurs du secteur ;
- L'informations sur les produits et leurs prix ;
- L'accompagnement des exploitants agricoles dans la gestion de leur activité ;
- La mise à disposition de l'ensemble des services aux professionnels ;
- L'offre des solutions pour Stocker et/ou dispatcher les produits agricoles.

UN NOUVEAU PROJET, DE NOUVELLES OPPORTUNITÉS

Le territoire couvre aujourd'hui un des plus grands bassins de production d'Europe en fruits et légumes d'une grande diversité, mais également en produits agro-alimentaires. L'autre atout réside dans la localisation à Châteaurenard carrefour logistique Sud -Européen.

D'autres MIN sont présents sur la zone, et une étude portée par la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur montre toutes les potentialités d'un développement en complémentarité du MIN de Cavailon et du MIN de Marseille. Le redéploiement du MIN de Châteaurenard-Provence à proximité offre un fort potentiel de développement et de valorisation de la filière agricole et agroalimentaire.

Ce projet bénéficie d'un fort soutien des collectivités territoriales (Région et Département) et de l'État.

UN ACTEUR ÉCONOMIQUE INDISPENSABLE

Le MIN de Châteaurenard-Provence est le Min de France dont l'impact génère le plus de richesse sur son territoire (12,65% du PIB de Terre de Provence proviennent du MIN soit 10 fois supérieur aux autres MIN de la région PACA !).

En dépit de l'obsolescence de ses équipements, le MIN reste un acteur structurant de l'économie des fruits et légumes de la région ayant fonction de baromètre pour les producteurs, expéditeurs, grossistes...

Un diagnostic plus « sensible » recueilli auprès des acteurs permet de montrer la position structurante que garde le marché de Châteaurenard :

« Un lieu d'échange traditionnel où l'on « prend la température » sur les prix, la disponibilité des marchandises, les actualités de la filière... »

« Le MIN n'est plus adapté aux achats actuels. »

« Un lieu de passage essentiel en particulier l'été. »

« Le MIN de Châteaurenard bénéficie d'une localisation idéale dans le bassin de production : à proximité des villes d'importance (axe Avignon, Saint-Remy de Provence, Arles ...). »

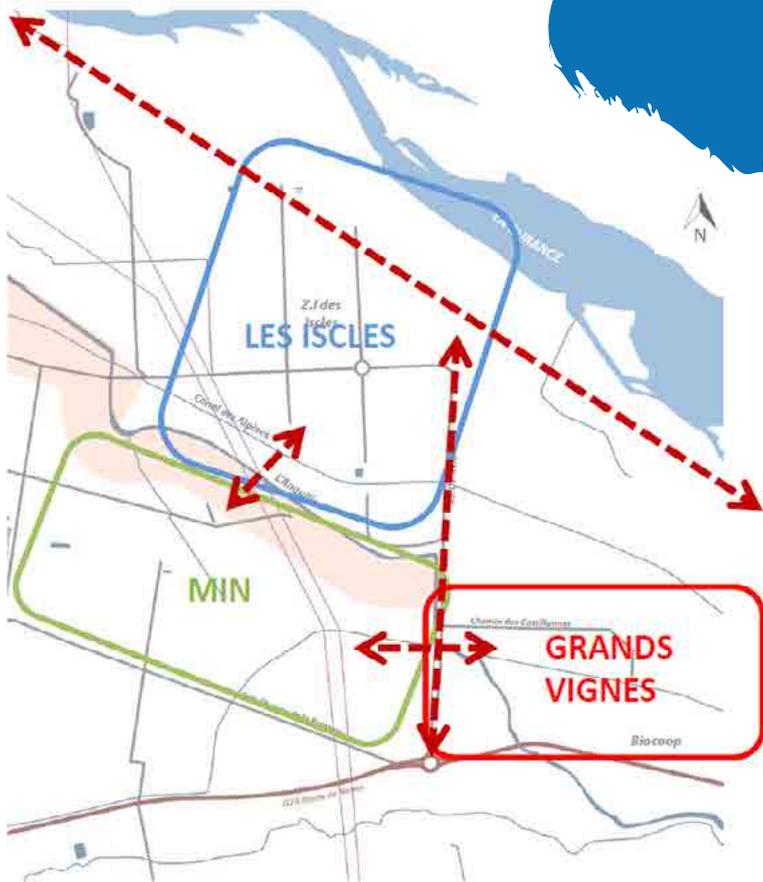
Le redéploiement du MIN doit permettre d'adapter l'outil aux nouvelles formes de commercialisation.

QUAND LE MIN DE CHÂTEAURENARD-PROVENCE LAISSE PLACE AU GRAND MARCHÉ DE PROVENCE

Le Grand Marché de Provence, anciennement MIN de Châteaurenard-Provence, sera mis à niveau grâce à de nouvelles infrastructures : nouveau carreau couvert, un carreau dédié acheteurs, des services de transformation, des services administratifs complets, une accessibilité facilitée...

La localisation proposée pour le Grand Marché de Provence permet une mise en synergie avec les deux zones d'activités majeures existantes à proximité dans un objectif d'optimisation de la consommation foncière :

LE GRAND MARCHÉ DE PROVENCE: la filière agricole et agroalimentaire
LES ISCLES : la logistique
LES GRANDS VIGNES : le pôle Bio.



RECRÉER UNE DYNAMIQUE DE TERRITOIRE AUTOUR DE LA FILIÈRE AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE.

Les 300 emplois directs du MIN de Châteaurenard-Provence auxquels s'ajoutent environ 2500 emplois indirects en font un équipement structurant pour l'économie, l'agriculture et le développement du territoire, créateur d'emploi et de richesse. Afin d'estimer l'impact du redéploiement du MIN sur l'emploi, on peut utiliser les estimations de la Fédération des Marchés de Gros de France (FMGF) avec une surface d'environ 50 ha, on peut supposer qu'à terme le nombre d'emplois générés par le Grand Marché de Provence approchera environ 1600 emplois directs sans compter des emplois indirects générés par l'attractivité renforcée du territoire (exemple de BIOCOOP avec 300 emplois localisés sur les Grands Vignes). Relocalisé et modernisé grâce à 3 pôles (cœur de Min, les Iscles, les grands Vignes), le Grand Marché de Provence affiche l'ambition claire de s'insérer dans une démarche vertueuse vis-à-vis de l'environnement.

SEPT OBJECTIFS POUR FEUILLE DE ROUTE D'UN PROJET INNOVANT

1. Installer la trame paysagère de la « nature urbaine », préserver et valoriser les paysages notamment dans le cadre de la réalisation des premiers aménagements autour du Min Grand Marché de PROVENCE et en intégrant la nécessité de maîtriser l'intégralité des enjeux hydrauliques.

- > intégration paysagère respectueuse de la trame/terroir de la basse-durance
- > mesures d'accompagnement paysagers pour les voiries
- > impact neutre sur l'hydraulique du site et sur la ressource en eau.
- > ceinture verte de 14 ha (140 000m² / 22 terrains de rugby)

2. Intégrer les infrastructures dans leur environnement futur, en participant efficacement à l'atténuation de leurs impacts cumulés.

3. Assurer la desserte et les conditions de l'intégration urbaine du Min Grand Marche de Provence.

- > facilité d'accès + différenciation des flux (poids lourds/véhicules légers) = efficacité optimale pour les transporteurs et pour l'attractivité du MIN
- > éloignement des poids lourds de la ville = sécurisation + réduction des nuisances

4.

Mettre en œuvre l'approche innovante souhaitée en matière de développement durable, en relation avec l'ambition de faire de ce quartier, du pôle Min un laboratoire d'expériences innovantes et exemplaires à l'échelle nationale.

- > ambition de marché à énergie positive :
 - fort potentiel solaire (fort ensoleillement)
 - fort potentiel géothermique (nappe phréatique affleurante)
 - fort potentiel de valorisation des déchets de la filière agricole

5.

Réaliser et promouvoir un pôle économique dès la mise en service, en attachant une attention toute particulière à la qualité de son environnement et de la vie des futurs salariés et usagers du quartier.

- > ouverture à la commercialisation de produits bio
- > carreau couvert
- > carreau d'été
- > services administratifs complets
- > restaurants

6.

La justification des choix du projet et du « périmètre artificialisé », l'insertion paysagère de qualité (140 000m² d'espaces verts, 350 000m² aménagés), la gestion de l'énergie et les émissions de gaz à effet de serre, les impacts acoustiques pour toutes les habitations concernées.

- > Choix du périmètre artificialisé: 60% de friches agricoles sur le périmètre de projet retenu.
- > La méthanisation permet de diminuer les émissions de gaz à effet de serre par substitution aux énergies fossiles ou aux engrais chimiques
- > Une ceinture verte pour réduire l'impact visuel et acoustique

7.

Les mesures de réduction des impacts (bruit, d'énergie, de déchets, de paysage et de déplacements), notamment dans le cahier des charges des futurs occupants du marché.

Chaque opérateur entrant respectera une charge afin de s'inscrire, collectivement, dans une logique de développement durable

LE RESPECT DE LA SENSIBILITÉ ÉCOLOGIQUE AU CŒUR DE L'ÉLABORATION DU PROJET

Du point de vue du recensement de la biodiversité, la zone d'implantation se trouve en dehors des zones Natura 2000 (Directive Oiseaux, Directive Habitats), zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF types 1 & 2), zones humides et sur une zone d'inventaire frayère.

Une étude d'impact écologique a été réalisée pour prendre en compte tous les enjeux de la biodiversité ; la création de deux corridors verts étant le garant du maintien et du renforcement des continuités écologiques.

CONTACT

Chemin Notre Dame / BP 1 / 13 630 EYRAGUES / T. 04.32.61.96.30
accueil@terredeprovence-agglo.com